



37346757/73236/0075/c6 1/1
G.1351378985558432056

Madame, Monsieur le Maire
Mairie
19320 SAINT MARTIN LA MEANNE

Laguenne, le 23 février 2026

N/REF : S .A.EG/ PB/ n° 40/ 2026

OBJET :

Madame, Monsieur Le Maire,

Je vous informe que des comptages nocturnes de cerfs seront effectués sur les territoires de votre commune durant les semaines 11 à 16 de 19 h 00 à 1 h 30.

Ces opérations se dérouleront à l'aide de véhicules équipés de phares sur des circuits échantillons. Elles seront effectuées par le service technique de la Fédération, accompagné des responsables des sociétés de chasses locales avec l'autorisation préalable de la D.D.T.

Elles auront lieu en fonction des conditions climatiques et pourront être annulées à tout moment.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
R. MADUPUY

